

IL Y A URGENCE À SE MOBILISER !

Toutes les fédérations de la Fonction publique appellent les personnels à se mobiliser massivement, à faire grève et à manifester dans toute la France le mardi 20 novembre.

L'emploi public

Le budget 2008 prévoit 22 900 emplois en moins. Au total, de 2002 à 2008, la Fonction publique de l'Etat aura perdu entre 120 000 et 140 000 emplois en intégrant la suppression massive des emplois aidés.

Et, pour le seul ministère de la Culture, on frise déjà sur la même période un millier d'emplois !

Ce que nous propose Nicolas SARKOZY, à savoir ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, conduira d'ici 2012 à la suppression de près de 200 000 emplois supplémentaires avec, pour conséquences, l'aggravation des conditions de travail et de nouvelles privatisations.

Attaques en règle contre le Statut général

Au centre du discours de Nicolas SARKOZY à Nantes, le 19 septembre : haro sur les garanties collectives !

A l'avenir, l'agent recruté pourrait choisir entre le statut de fonctionnaire et un contrat de droit privé négocié de gré à gré. On remet ainsi en cause le principe du concours, socle républicain issu de la Libération pour l'égalité d'accès et de promotion dans la Fonction publique. Si Nicolas SARKOZY parle de « *pacte 2012* » pour la Fonction publique, la CGT dénonce plutôt un « *pacte 1912* », car c'est là un retour à la Fonction publique discrétionnaire et clientéliste du début du XX^e siècle.

Dans le même temps, strictement rien n'est proposé, ni même envisagé, concernant la titularisation de centaines de milliers d'agents indûment mis à l'écart du Statut.

La « Révision des politiques publiques »

Pour le Gouvernement, une seule idée fixe : réduire drastiquement les dépenses publiques. Il y aurait trop de fonctionnaires et d'agents publics. La France serait championne du monde en la matière proclame André SANTINI, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, visiblement missionné pour préparer le terrain en tentant de décrocher la population de « ses » services publics auxquels, toutes les enquêtes le montrent, elle est très fort attachée. Et tout ça parce qu'il y aurait trop de politiques publiques !

C'est dans ce contexte qu'a été lancée la « Révision générale des politiques publiques » (RGPP), présentée le 10 juillet dernier

par le Premier ministre comme un « *choc politique* » visant à « *une véritable révolution dans la Réforme de l'Etat* ».

L'objectif revendiqué est d'aboutir dès 2008 à des réformes structurelles censées accompagner les suppressions d'emplois. Sont concernés non seulement les administrations centrales et déconcentrées mais également tous les opérateurs : les établissements publics administratifs ou industriel et commercial, les services à compétence nationale (SCN), et tous les organismes bénéficiant d'un financement majoritairement public.

Il est en particulier prévu d'opérer plusieurs fusions entre directions d'administration centrale pour réaliser des économies d'échelle et des compressions de personnel. C'est dans cet objectif que, le 7 novembre, la Secrétaire générale du ministère a demandé par note aux directeurs d'administration centrale de dresser la cartographie des emplois et des fonctions exercées par leurs agents. Concernant les services déconcentrés du ministère, ceux-ci pourraient, à brève échéance, se voir absorbés au sein de services interministériels départementaux sous l'autorité des préfets. Il faut aussi probablement s'attendre à de nouvelles transformations de services en établissements publics (notamment dans le secteur des musées), ceci permettant de développer plus encore l'apport de financements privés pour faire fonctionner ces structures. Et tout cela s'élabore sans aucune transparence, et sans la moindre concertation avec les personnels et leurs représentants !

Les retraites de tous dans la ligne de mire

Le Gouvernement entend porter la durée de cotisation à 41 ans dans le régime général et dans celui de la Fonction publique à l'horizon 2012. Alors que le niveau moyen des pensions a perdu près de 20 % en quinze ans, cet allongement de la durée de cotisation signifie une nouvelle baisse des montants de retraite pour des millions de salariés comme pour l'ensemble des agents de la Fonction publique, aux carrières très souvent incomplètes.

De surcroît, André SANTINI entend pour les fonctionnaires, a-t-il annoncé, remettre rapidement en cause la règle qui consiste à calculer les droits à pension sur la base du traitement détenu par l'agent dans les 6 derniers mois au titre d'un « *rapprochement du public avec le privé* ». Et de souligner que, dans le secteur privé, la retraite est calculée sur la base des 25 meilleures années.

les salaires et le pouvoir d'achat

● Un pouvoir d'achat dégradé, depuis janvier 2000 !

La valeur du point d'indice (l'élément de base servant au calcul de la rémunération des 5,2 millions d'agents de la Fonction publique) a chuté de 6,5 % par rapport à l'indice des prix INSEE hors tabac. Cela représente une perte que l'on peut évaluer, en moyenne, à 1100 €/an pour les agents publics de catégorie C, à 1400 € pour la catégorie B et à 1700 € pour la catégorie A.

Pire, l'INSEE sur la même période a calculé que les rémunérations, tous éléments compris (traitements + avancements de carrière + primes) avaient progressé de 9,85 % face à l'augmentation des prix de 10,57 % ! ...

● Une smicardisation de la grille salariale !

Chaque année depuis six ans, le Gouvernement est obligé d'aligner le salaire minimum Fonction publique sur le SMIC, sans réévaluer le reste de la grille salariale générant un tassement de celle-ci, et donc des amplitudes de carrière :

- un agent de catégorie B recrutés à un niveau moyen Bac + 3 est rémunéré 4% au dessus du SMIC, contre 25 % il y a 20 ans.
- un agent de catégorie A recrutés à Bac + 5 en moyenne débute à 23 % au dessus du SMIC, contre 63 % en 1987.

● Une mise en concurrence des agents entre-eux !

Le Gouvernement annonce « *qu'une nouvelle politique salariale sera mise en œuvre pour reconnaître les mérites ; (...) nous ne sommes pas allés assez loin dans la personnalisation de la gestion des ressources humaines dans l'administration* », en s'appuyant sur le développement de la part indemnitaire (modulable) de la rémunération. Il s'agit par une attribution sélective d'augmentations, de promotions et d'avancements - moins nombreux pour cause de réduction de la masse salariale - de rendre les fonctionnaires et les agents contractuels, plus dociles et davantage enclins à une mise en œuvre plus « *politique* » - selon les termes de François FILLON - de leurs missions, une évolution gravement préoccupante !

● Emploi contre salaire : un « deal perdant-perdant » !

Le Président de la République confirme le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, afin « *d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires* » et de « *retrouver des marges financières* ». Véritable marché de dupes, ces mesures débouchent mécaniquement sur des conditions de travail encore dégradées, une moindre qualité de service public rendue aux usagers et un pouvoir d'achat toujours à la baisse. En effet, le Gouvernement estime lui-même à 225 millions € les 50 % de « gains » qu'il pourra redistribuer en 2008 aux agents, soit seulement 0,3 % de la masse salariale de la seule Fonction publique de l'Etat.

Avec les décisions unilatérales du Gouvernement au titre de 2007, rendues publiques le 26 octobre, on voit en grandeur nature quel est le contenu réel de cette politique.

Reconduction des indemnités de « sommet de grade »!

Utilisée pour la première fois en 2005 puis formalisée en 2006, Messieurs WOERTH et SANTINI nous vendent donc aujourd'hui les **indemnités dites « de sommet de grade »** : comme une « fleur » faite aux agents pour 2007 alors qu'elles sont en réalité déjà en œuvre et ce jusqu'en 2008 ! Un sacré culot ! Et sans même y ajouter le moindre coup de pouce...

Le 24 octobre 2006, la circulaire interministérielle DGAFP / Direction du budget en fixait déjà le montant annuel : 400 € en catégorie B et 700 € en A (les catégories C étant exclues du dispositif), en définissant les conditions d'attribution pour les années 2006, 2007, 2008.

La CGT avait dénoncé ce type d'indemnité en 2005 et 2006. Rappelons que le gouvernement poursuit, avec ce mécanisme - qu'il a manifestement l'intention de conserver - un triple objectif :

- calmer le mécontentement des nombreux agents, dont les traitements sont bloqués durant de longues années.
- répondre par des primes aux revendications en matière de requalification, de carrières et de rénovation de la grille indiciaire.
- continuer à alimenter le « régime additionnel », par « fond de pension » assis sur les primes, dont les versements montrent qu'il produit des suppléments de retraites très limités, au détriment du niveau des pensions calculées sur le dernier indice détenu.

Quant aux attributaires potentiels des catégories B et A, ils seront entre 50 000 et 80 000 soit entre 1% et 1,5 % de l'ensemble des fonctionnaires.

Payer des heures effectuées, donc des heures dues !

Le compte épargne temps - présenté par d'aucuns comme le must en matière de souplesse et d'aménagement du temps de travail - devient aujourd'hui partiellement monayable (pour un paiement en décembre ou janvier) en espèces sonnantes et trébuchantes, jusqu'à 4 jours maximum. Bravo les mesures salariales !

Payer des heures supplémentaires ... ?

Il sera désormais possible sur le papier à tous les agents (y compris en catégorie B quel que soit leur indice) d'accomplir des heures supplémentaires, dont les ministres rappellent qu'elles seront exonérées de cotisations sociales et fiscales, mais qui n'ont fait l'objet d'aucune budgétisation.

En fait d'amélioration du pouvoir d'achat, le Gouvernement avance des « mesurette » ciblées, limitées à un petit nombre d'agents, qui visent à masquer la politique de rigueur salariale qu'il a l'intention de conduire sur le long terme. Ces dispositions - qui aggraveront de manière brutale la perte de pouvoir d'achat générale des agents de la Fonction publique - poursuivent, dans le même temps, d'autres buts.

→ Le premier, c'est, au travers de la mise en œuvre du « *travailler plus* », de remettre en cause la durée légale du temps de travail à 35 heures.

→ Le second, c'est d'individualiser largement la rémunération des personnels et, par ce biais, d'en finir avec le socle constitué par le point d'indice et la grille indiciaire.

Raisons de plus pour faire du 20 novembre une journée massive de grève et de manifestations.

12, rue de Louvois 75002 Paris ☎ 01.40 15 51 70 📠 01.40 15 51 77

courriel : cgt-culture@culture.gouv.fr / Internet : www.cgt-culture.fr